



SPORT AVENIR ET SANTE

BTS DIETETIQUE

Fiche d'inscription à la formation BTS Diététique 1ère année

MAN

BTS DIETETIQUE

Année 2019-2020

NOM : _____

Prénom : _____

Sexe: H / F

Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _ _

Lieu de naissance: _____

Adresse : _____

CP: _ _ _ _

Ville : _____

Téléphone : _____

E-mail _____ @ _____

Pièces à fournir :

- CV et lettre de motivation
- Bulletins scolaires de première et terminale
- Photocopies des diplômes obtenus + relevés de notes
- Photocopie d'une pièce d'identité
- 1 chèque de 80 euros qui correspond au règlement des frais de dossier à l'ordre de Sport Avenir et Santé

Financement de la formation :

BTS Diététique 1ère année : 5000 euros

- Je règle comptant : 1 chèque de 5000 euros encaissé dès réception
- Je règle en 3 fois sans frais, je joins : 1 chèque d'acompte de 1666€ encaissé à réception et 2 chèques de 1667€ encaissés au 15 juillet 2019 et au 15 septembre 2019

BTS Diététique 1ère année + MAN : 6490 euros

- Je règle comptant : 1 chèque de 6490 euros encaissé dès réception
- Je règle en 3 fois sans frais, je joins : 1 chèque d'acompte de 2164€ encaissé à réception et 2 chèques de 2163€ encaissés au 15 juillet 2019 et au 15 septembre 2019

L'école accepte les paiements par virement bancaire :

CODE BANQUE : 13306

CODE GUICHET : 00111

NUMÉRO DE COMPTE : 23091192195

CLÉ RIB: 86

IBAN : FR76 1330 6001 1123 0911 9219 586

BIC : AGRIFRPP833

FORMATION SPORT AVENIR AQUITAIN

Kit rentrée obligatoire:

- Blouse 100% coton blanc + tablier 100% coton blanc
- Chaussures de sécurité
- Charlotte en tissu
- Maniques
- Torchons (x2)
- Balance numérique

j'accepte les CGV signées au dos

Fait à : _____

Le _ _ / _ _ / _ _ _ _

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute inscription à une ou plusieurs formations implique de votre part l'acceptation des présentes conditions et le respect par l'étudiant du règlement intérieur du Centre de Formation Sport Avenir & Santé disponible sur simple demande. De ce fait, aucune clause contraire, additionnelle ou modificative ne pourra être opposée à Sport Avenir & Santé que si Sport Avenir & Santé l'a expressément acceptée.

1. Objet :

Les présentes conditions générales s'appliquent à une ou plusieurs formations dispensées par les équipes Sport Avenir & Santé, sous forme de sessions destinées aux personnes disposant des conditions nécessaires pour l'entrée en formation et réalisées dans les locaux de Sport Avenir & Santé.

2. Formations Sport Avenir & Santé :

Le contenu, la forme, les prix ainsi que les planifications de ces formations sont définis dans le catalogue de formation Sport Avenir & Santé en vigueur au moment où il est procédé à l'inscription (sauf offres spéciales ponctuelles). Le contrat entre Sport Avenir & Santé et l'étudiant est constitué par les présentes conditions générales, la fiche de réservation, le devis et la convention de formation signée des deux parties.

3. Procédures d'inscription et modalités de règlement :

Toute inscription définitive est confirmée après examen du dossier d'inscription et entretien de motivation. Le dossier d'inscription signé doit être transmis en main propre ou par courrier à Sport Avenir & Santé, 1 Avenue de la Résistance, 33310 Lormont. L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente. La participation aux formations dispensées par Sport Avenir & Santé nécessite le règlement des frais de dossier ainsi que le règlement des frais de formations. Les conditions de règlement doivent obligatoirement préciser les conditions d'application et le taux d'intérêt des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture ainsi que le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date. Ce taux est égal au taux d'intérêt appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Dans ce cas, le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1er janvier de l'année en question. Pour le second semestre de l'année concernée, il est le taux en vigueur au 1er juillet de l'année en question. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par décret. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Toutefois, le créancier ne peut invoquer le bénéfice de ces indemnités lorsque l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire interdit le paiement à son échéance de la créance qui lui est due. Afin de confirmer votre réservation, il vous sera demandé un acompte de 10% sur le prix de votre formation par chèque ou par virement bancaire au moins 30 jours avant le début de l'entrée en formation. Le solde est dû le jour du début de la formation. A défaut de réception du règlement Sport Avenir Aquitaine se réserve le droit d'annuler la réservation.

4. Report et annulation par le Centre de Formation :

Sport Avenir & Santé se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou de reporter une formation au plus tard 5 jours* avant la date de début du stage, lorsque le nombre de participants est jugé insuffisant. Si dans la quinzaine précédant le début de la formation un cas de force majeure ou d'annulation tardive d'un client entraîne un nombre insuffisant de participants, Sport Avenir & Santé se réserve le droit d'annuler la formation. Vous pourrez alors opter pour le remboursement du montant versé à date pour cette formation, ou pour le report de votre inscription à une date ultérieure.

5. Report et annulation par l'étudiant :

Si pour quelque raison que ce soit, vous êtes obligés d'annuler votre inscription, aucun frais ne vous sera facturé si cette annulation intervient dans un délai supérieur à 60 jours avant le début de la formation. Seul l'acompte de réservation ne fera l'objet d'aucun remboursement et restera conservé par

Sport Avenir & Santé. A défaut, il vous sera facturé :

- 50% du montant de la formation si l'annulation intervient entre 20 et 10 jours avant le début de la formation (pour les personnes ayant versé les frais d'inscriptions, ceux-ci seront conservés),
- 100% du montant de la formation si l'annulation intervient à moins de 5 jours de l'entrée en formation

Toute formation commencée est facturée à plein tarif, y compris en cas d'abandon de la formation par l'étudiant pendant sa durée pour quelque cause que ce soit.

6. Tarifs :

Les tarifs en vigueur sont ceux qui figurent sur notre programme de formation en cours au moment de votre inscription à la formation (sauf offres spéciales ponctuelles). Les paiements doivent être effectués en euros (€). Tous les frais bancaires sont à la charge exclusive du client. Ils comprennent l'ensemble des frais de formation à l'exclusion de tous les autres frais.

7. Propriété intellectuelle :

Les documents pendant la formation, sont remis en début de formation et ne sont fournis qu'en un seul exemplaire. En cas de perte ou de vol, aucun autre exemplaire ne sera fourni. Sport Avenir & Santé reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux de la conception de la formation (documents, logiciels, réalisations matérielles, etc.). Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit de Sport Avenir & Santé.

8. Responsabilité :

L'obligation souscrite par Sport Avenir & Santé dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Sport Avenir & Santé ne pourra en aucun cas être tenu responsable si un dommage corporel intervient lors des exercices pratiques effectués au sein des formations et dont un étudiant serait victime. De plus, Sport Avenir & Santé ne sera pas responsable de tout dommage ou perte des objets et effets personnels apportés par les étudiants.

9. Résolution des litiges :

10. Confidentialité :

Conformément à la loi « Informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, tout étudiant dispose d'un droit d'accès, de rectification des informations nominatives le concernant, et d'opposition à l'utilisation des données personnelles à des fins de prospection. Pour exercer ces droits, l'étudiant peut s'adresser au centre de Formation Sport Avenir & Santé - Siège social au 1 avenue de la Résistance 33310 Lormont.

SIGNATURE ET DATE,
PRÉCÉDÉE DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ »